

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 21 octobre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/10/21-1/05

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20221021-lmc100000024417-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 27/10/2022

Réception Préfet : 27/10/2022

Publication RAAD : 27/10/2022

**OBJET :** Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes du Val Briard - Prorogation du délai de présentation d'une demande de versement du solde d'une subvention.

Lors de sa séance du 26 septembre 2019, l'Assemblée départementale a approuvé le Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté de communes du Val Briard, auquel était annexé le programme d'actions établi pour les 3 années du contrat. A ce titre, la Communauté de communes sollicite un délai supplémentaire pour le versement du solde de la subvention relative à la création d'un pôle culturel – Aile nord de la Ferme des Vieilles Chapelles.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier, modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 19 mai 2017 relative à l'approbation du règlement du Contrat Intercommunal de Développement consolidé,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 26 septembre 2019 relative à l'adoption du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté de communes du Val Briard,

VU la délibération du Conseil départemental n°1/06 du 25 mai 2020 relative à l'adoption de la convention de réalisation pour la création d'un pôle culturel – aile nord de la Ferme des Vieilles Chapelles,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 7,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

d'accorder à la Communauté de communes du Val Briard, un délai supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 11 novembre 2023, pour solliciter le versement du solde de la subvention de 919 384 € accordée pour la création d'un pôle culturel - aile nord de la Ferme des Vieilles Chapelles.

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEGEIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT qui a donné pouvoir à M. Thierry CERRI  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE qui a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à Mme Emma ABREU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne